

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL329

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnec, rapporteur

ARTICLE 52

A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de nature législative »,

les mots :

« relevant du domaine de la loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.